



## Difficultés financières arrêt de prelevements crédits

Par **tulalja**, le **19/05/2009** à **22:32**

Bonjour,  
Professionnel libéral touché par la "crise". Baisse d'activité donc d'honoraires entraînant des difficultés financières sur le plan professionnel ce qui rebondit logiquement sur le personnel. Nous tentons avec mon banquier de trouver des solutions mais cela semble être une impasse.  
Les premiers rejets de prélèvements de mensualités de crédits ont eu lieu ce mois-ci.  
Pour permettre d'attendre la reprise d'activité, donner de l'oxygène aux comptes bancaires et ne pas générer des pénalités lourdes de rejets, mon banquier m'a dit que je devrais imposer aux organismes de crédits un arrêt des prélèvements, pour raisons de difficultés passagères, ce qui de fait éviterait les pénalités et certainement générerait une procédure de négociation.  
D'où ma question : Puis-je moi-même par courrier AR, demander l'interruption des prélèvements sachant que les prochains ne seront pas honorés ? Doivent-ils s'y conformer ? Merci pour votre réponse